

Ministère de la Communication
Etablissement Public de Télévision

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
DU MARCHE N° 12/F/2025

Conformément aux dispositions des articles 65 et 99 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Etablissement Public de Télévision 21 Bd des Martyrs Alger, Numéro d'Identification Fiscale 0007 160 97449560, informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° **12/F/2025**, portant **acquisition, installation et mise en service d'un mur d'images de 100 m² modulaire**, paru dans les quotidiens El Moudjahid et Echaab le 28.09.2025 qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, le marché est provisoirement attribué à :

Soumissionnaire	Montant de l'offre TTC (DA)	Délai	Critères d'attribution			Observations
			Note Technique	Note Financière	Note Globale	
EURL SONO DRARIA	84 021 367.29	7 jours	65/70 pts	50/50 pts	115/120	Economique-ment avantageux

Les soumissionnaires non retenus sont invités auprès de l'Etablissement Public de Télévision dans un délai de trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis pour prendre connaissance de leurs résultats techniques et financiers.

Les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres peuvent adresser leurs recours au Président de la commission de contrôle interne des marchés de l'établissement, sis au 21, Boulevard des Martyrs, Alger, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans le BOMOP et dans les quotidiens nationaux, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.